



# Note n°9 – Le dispositif CANDELEC dans le cadre des élections professionnelles

Montreuil, le 22 juin 2026

Chers camarades,

Suite aux décisions prises par la Commission Exécutive Fédérale, comme lors des précédentes élections, la fédération, avec ses syndicats nationaux, a pris plusieurs décisions afin de faciliter le travail de toutes ses instances dans la mise en œuvre du dispositif CANDELEC pour la vérification des candidatures, le dépôt des bulletins de vote et professions de foi et la validation des listes.

**L'expérience des précédentes élections nous permet de confirmer qu'il ne faut laisser ni doute, ni délai dans le fonctionnement général du dispositif CANDELEC.**

## Mise en place d'une commission élections au siège de la fédération

La commission est en charge de mettre en œuvre les décisions de nos instances et notamment de centraliser et d'alimenter l'application CANDELEC pour chaque phase. Jusqu'à la fin des opérations, elle se réunira autant que nécessaire. Elle travaillera également sur les décisions prises par nos instances sur les professions de foi, etc.

## Mise en place d'adresse mail unique réservée aux questions élections

Chaque académie, par le biais du coordo interFNEC, a reçu ce jour (vers 14h) une adresse mail du type fo2026.[académie]@fo-fnecfp.fr

**Cette adresse unique servira à tous nos échanges.**

- Chaque note en lien avec les élections professionnelles sera envoyée à cette adresse mail.
- Chaque échange avec les correspondants de liste, sur l'ensemble des scrutins, passera sur cette adresse mail.
- Cette adresse mail sera renseignée par la commission élections de Montreuil dans l'application CANDELEC. En cas de souci avec une éligibilité (ou autre), l'administration communiquera également sur cette adresse mail.

**Il est donc essentiel que l'accès à cette boîte mail soit donné aux camarades concernés dans chaque académie.**

## Le portail élections de la fédération

Comme pour les précédentes élections, sur le site de la fédération, un portail élections est activé pour les différentes PHASES.

- **PHASE 0** : désignation des 2 correspondants de liste pour chaque scrutin <sup>(1)</sup>
- **PHASE 1** : vérification de l'éligibilité des candidats FO <sup>(2)</sup>
- **PHASE 2** : dépôt des bulletins de vote et professions de foi <sup>(3)</sup>



Pour chacune de ces PHASES, un onglet est créé pour vous permettre de réaliser les opérations, les unes après les autres.

Comme lors des précédentes élections, un tutoriel vidéo pour chaque opération à réaliser est disponible sur l'espace réservé de la fédération. Nous invitons les instances et les camarades responsables du renseignement des PHASES à regarder chacune de ces vidéos.

## Le calendrier

Nous avons **jusqu'au jeudi 22 octobre 17h (heure de Paris)** pour faire valider l'éligibilité, les **BV** (bulletins de vote), logo, **PF** (professions de foi) et donc les **DIC** (Déclarations Individuelles de Candidatures) pour lesquelles le dépôt doit être effectué physiquement dans les DSDEN, rectorats, établissement du sup, etc. à la même échéance. Un récépissé devra être remis aux déposants.

**Evidemment, nous choisissons de prendre une sécurité de plusieurs jours par rapport au calendrier réglementaire.**

**Entre le mardi 3 et le mercredi 4 novembre**, convocation des organisations syndicales pour le tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures, logos et professions de foi.

### **(1) Dès maintenant et jusqu'au lundi 21 septembre :**

- **Renseigner la PHASE 0 pour désigner les correspondants de liste pour chaque scrutin.**

Les informations indispensables sont les suivantes : 2 correspondants pour chaque scrutin (nom, prénom, téléphone et mail). Le correspondant 1 a obligatoirement l'adresse mail type fo2026.[académie]@fo-fnecfp.fr.

Pour rappel, il est impératif que les correspondants de liste désignés aient accès à la boîte fo2026.[académie]@fo-fnecfp.fr, notamment pour avoir connaissance des réponses de l'administration concernant la vérification de l'éligibilité.

**NB : Pour le correspondant de liste, il ne s'agit pas du délégué de liste au sens réglementaire du terme. Un camarade peut évidemment être correspondant ET délégué de liste.**

**Un même camarade peut être désigné comme correspondant pour plusieurs listes. Vous aurez la possibilité de modifier un des correspondants de liste, mais, autant que possible nous vous remercions de limiter au strict minimum tous les changements.**

**Cela entrainera de fait plusieurs opérations de la part des camarades devant travailler sur CANDELEC.**

**En demandant 2 noms de camarades par scrutin, nous sécurisons les opérations.**



**(2) Dès maintenant et jusqu'au lundi 5 octobre :**

- **Renseigner la PHASE 1 pour permettre à la commission élections de Montreuil d'alimenter l'application CANDELEC.**

Au moment de l'envoi de cette note, la PHASE 1 n'est pas encore activée.

Cette phase permettra aux services de vérifier l'éligibilité de nos candidats.

Evidemment, pour renseigner cette phase, il faut avoir à disposition les actes de candidatures.

Il faudra télécharger un fichier du type Excel et le compléter. Ce fichier se trouvera à disposition dans l'onglet PHASE 1 du site de la fédération.

Une fois rempli, il faudra faire parvenir ce fichier via le site de la fédération.

**Il peut être possible de faire vérifier plus de candidats que nécessaire, inutile de les classer et ne surtout pas insérer de lignes dans le fichier.**

**Plusieurs fichiers pourront être soumis pour une même liste, mais **ne mettre** à chaque fois dans le fichier envoyé **que les nouvelles candidatures** (ne pas remettre les candidatures déjà transmises).**

**Il convient de faire vérifier plus de candidats que de nombre de sièges évidemment !**

**Néanmoins, l'expérience nous a démontré que faire vérifier l'éligibilité de « trop » de nos candidats peut ralentir le travail de vérification par les services, préférant ainsi boucler les vérifications d'autres organisations syndicales...**

**Pensez qu'un candidat non éligible ou présent sur la liste d'une autre organisation syndicale, etc. devra être remplacé en tenant compte de la représentativité équilibrée entre les femmes et les hommes.**

**(3) Dès que possible et jusqu'au lundi 12 octobre :**

- **Renseigner la PHASE 2 pour permettre à la commission élections de Montreuil d'alimenter l'application CANDELEC.**

Au moment de l'envoi de cette note, la PHASE 2 n'est pas encore activée.

Cette PHASE 2 vous permettra de nous faire parvenir :

- le **BV** (Bulletin de Vote) dont le modèle sera mis à disposition par la fédération,
- la **PF** (Profession de Foi) si vos instances décident de la « personnaliser ».

Pour toute question, n'hésitez pas à joindre la fédération et/ou les syndicats nationaux.

Bonne réception.

Salutations fraternelles.

Le SF